

Élèves en foyer provisoire Rôles/Responsabilités

Rôle de l'assistant familial des STH

- Il détermine toutes les familles et les élèves STH (Students in Temporary Housing) et s'entretient avec eux, ce qui implique sans s'y limiter, la conduite des entretiens d'admission ou de départ, la distribution et la collecte des questionnaires, et la mise à jour des registres d'admission et de départ.
- Il informe toutes les familles, tous les élèves et jeunes non accompagnés STH, de leurs droits en matière d'éducation en distribuant des guides et des affiches McKinney-Vento.
- Il apporte une assistance aux familles et aux jeunes non accompagnés STH pour l'inscription et les transferts scolaires, ce qui implique sans s'y limiter, contacter les responsables scolaires et le Bureau de placement et d'inscription scolaire, et aider les familles et les jeunes non accompagnés STH à obtenir tous les documents nécessaires à l'inscription.
- Il assure la coordination avec les écoles et le Bureau de transport scolaire (Office of Pupil Transportation - OPT) pour organiser le transport des élèves. Ceci comprend la surveillance du ramassage et du dépôt par le bus scolaire des élèves dans les foyers d'accueil. En outre, distribuer, gérer, et assurer le suivi de toutes les cartes de métro attribuées aux parents et utilisées pour accompagner leurs enfants à l'école.
- Il assure la liaison entre les écoles et les parents afin de répondre aux besoins éducatifs des enfants et jeunes STH.
- En collaboration avec le(s) spécialiste(s) des affaires des STH, il contrôle et améliore l'assiduité des élèves STH ; il aide au recrutement des parents STH pour les activités qui leur sont destinées, et anime des activités de journée prolongée pour les enfants et jeunes STH.

Rôle de la liaison STH ISC (Spécialiste)

- Il surveille et soutient les assistants familiaux du DOE travaillant aux foyers d'accueil pour les écoles affiliées ou non au CFN.
- Il anime des formations pour le personnel des foyers d'accueil et des écoles afin d'optimiser la compréhension de la loi McKinney-Vento Act qui régit les droits des jeunes sans-abri et pour collaborer aux meilleures pratiques, à la résolution des problèmes et à la planification stratégique.
- Il visite les foyers d'accueil des familles dans chaque borough respectif afin de s'assurer que les nécessités de base (par ex. fournitures scolaires, transport, etc.) et les services complémentaires d'assistance en matière de l'éducation et du suivi psychiatrique sont mis à la disposition des élèves et de leurs familles.
- Il assure un soutien aux écoles ISC en proposant des ressources pouvant fournir des services plus complets aux élèves en foyer provisoire et garantir que ces derniers reçoivent les formes de soutien auxquelles ils ont droit.
- Il assure la liaison avec d'autres responsables locaux et spécialistes STH afin d'aider à coordonner des programmes périscolaires pour les élèves en foyer provisoire et garantir que ceux qui fréquentent une école dans un district ou borough particulier tout en vivant dans un autre, continuent de bénéficier des services intégrés.
- Il travaille de manière inter fonctionnelle avec le personnel du développement de la jeunesse relevant des CFN et ISC afin d'identifier les domaines spécifiques dans lesquels des services supplémentaires en faveur des élèves en foyer provisoire sont demandés ou dans lesquels les responsabilités obligatoires ne sont pas assumées de manière satisfaisante.
- Il travaille avec les directeurs des écoles pour garantir que la composante STH du Plan consolidé de développement de la jeunesse et de l'école soit exécutée et bien mise en œuvre.
- Il défend les intérêts de ses clients dans les écoles et au sein de la communauté locale.

Rôle de la liaison STH CFN

- Il assure un soutien aux écoles CFN en proposant des ressources pouvant fournir des services plus complets aux élèves en foyer provisoire et garantir que ces derniers reçoivent les formes du soutien auxquelles ils ont droit.
- Il travaille de manière inter fonctionnelle avec les bureaux centraux ainsi que les personnels ISC et STH basés aux foyers d'accueil.
- Il défend les intérêts de ses clients dans les écoles et au sein de la communauté locale.
- Il détermine les formes d'assistance dont ont besoin les élèves et connecte les écoles CFN aux services et soutiens adéquats.
- Il apporte une assistance aux écoles pour le développement et l'optimisation de partenariats qui fournissent des services et ressources supplémentaires aux élèves et familles.
- Il travaille avec les directeurs des écoles pour garantir que la composante STH du Plan consolidé de développement de la jeunesse et de l'école soit exécutée et bien mise en œuvre
- Il fournit une formation professionnelle au personnel CFN travaillant avec des élèves en foyer provisoire.